

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Nouvelle-Aquitaine**

Service Environnement Industriel
Département Énergie Sol Sous-Sol
Division Mines et Après-Mines Uranium

Site de Limoges - Immeuble Pastel
22 rue des Pénitents Blancs - CS 53218
87032 LIMOGES CEDEX 1

Tel : 05 55 12 96 16

Mail : de3s.sei.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 16 octobre 2018

La Directrice

à

Madame la Préfète de la Creuse
4 Place Louis Lacrocq
23000 Guéret

Nos réf. : DMAMU2018-0078

Affaire suivie par : **Nathalie MARLIER**

nathalie.marlier@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 93 48

**Objet : ORANO Mining
Rapport de visite d'inspection – Site minier « Lombarteix » à Jouillat (23)**

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier " Lombarteix " à Jouillat (23) 19 juin 2018
Exploitant : Adresse administrative :	CFM, représenté par ORANO Mining Direction de l'Après-Mines France - Établissement de Bessines 2, route de Lavaugrasse – CS30071 87250 Bessines-sur-Gartempe
Titre minier :	Permis d'exploitation de Montagaud accordé à CFM en 1959 (échu), représenté par ORANO Mining
Référentiels utilisés :	Bilan de fonctionnement de la Creuse de 2008 Visite d'inspection du 29/04/2010 Contrôles 2 nd niveau IRSN dans le cadre du programme Mimosa de 2011 (site identifié mais non retenu dans le périmètre d'étude)

I – Objectif de la visite d’inspection

Le but de l’inspection est de constater l’évolution du site minier de Lombarteix, sous police des mines, au regard du bilan de fonctionnement de 2008 et de la dernière visite d’inspection du 29 avril 2010.

II – Présentation du site minier et des travaux de réaménagement

L’ancien site minier de Lombarteix se situe à 1 km au Nord-Est de Jouillat. Le chemin d’accès au site est situé le long de la RD 940. Il se localise sur plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires privés, sur une superficie de 4 ha 20 a.



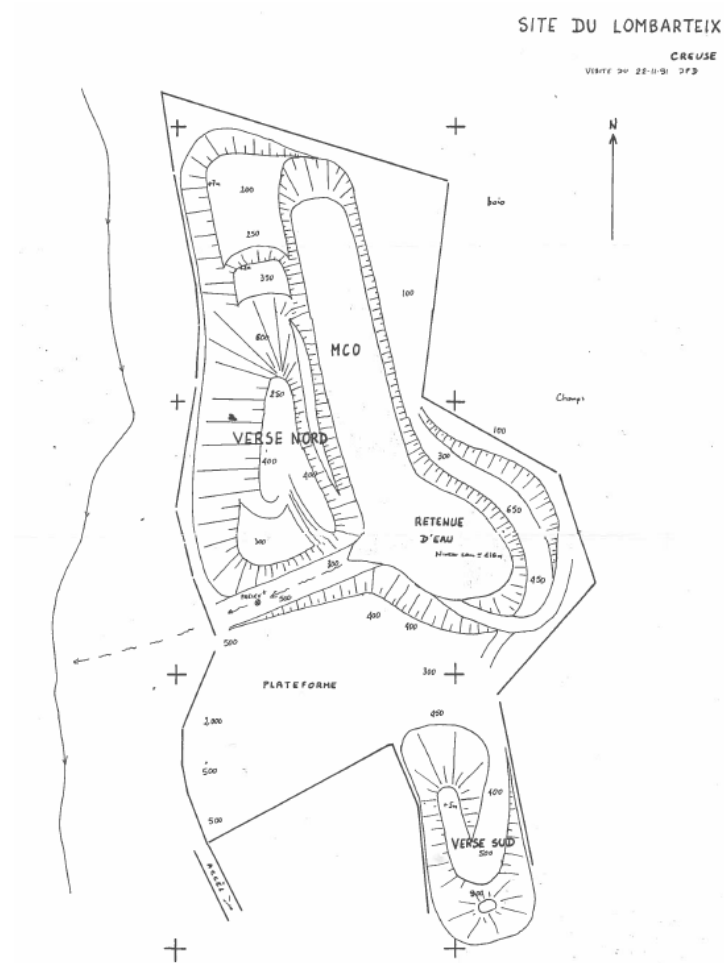
Le site a été exploité par travaux miniers souterrains (150 mètres de galeries et 1 descenderie) et par mine à ciel ouvert de 1958 à 1969. 14 442 kg d’uranium ont été extraits et envoyés à l’usine de traitement de Bessines-sur-Gartempe.

D’après le bilan de fonctionnement de 2008, l’entrée de la descenderie a été obturée et présente un effondrement en surface sur les premiers mètres.

La mine à ciel ouvert (MCO) a été comblée avec une partie des stériles. La verse à stériles a été laissée en l’état et est recouverte par la végétation.

Un document retrouvé dans les archives de la DREAL mentionne que le site n’a pas été réaménagé totalement. La MCO comporte des parois subverticales d’environ 10 mètres de hauteur et constitue une retenue d’eau stagnante.

Les verses à stériles à pentes raides (l’une en bordure ouest de la MCO et l’autre au sud de la MCO) ont été laissées en l’état.



Plan d'archives de 1991

III – Relevé des observations lors de la visite d'inspection du 19 juin 2018

Le jour de l'inspection, il a pu être constaté que :

- l'entrée de la descendie présente un effondrement en surface sur les premiers mètres (affaissement d'au moins 2 mètres de hauteur) ; un écoulement a été constaté à ce niveau,



- la verse à stériles située en bordure ouest de la MCO, envahie par la végétation, n'a pas pu être repérée,
- la verse à stériles située au sud de la MCO est également recouverte par la végétation ; elle est située au sommet de la colline et est bien visible ; une partie de la verse est clôturée par des fils barbelés posés et entretenus par l'agriculteur dont la parcelle jouxte la verse,



Verse à stériles Sud

- la MCO, en partie remblayée et présentant des fronts de taille importants, est uniquement clôturée par des fils barbelés posés et entretenus par l'agriculteur dont la parcelle jouxte la MCO,



MCO en contre-bas

- même si l'accès est rendu difficile par la végétation, le site n'est pas entièrement clôturé. Il pourrait représenter un risque de chute en cas d'intrusion.

Une arrivée d'eau sortant d'une canalisation a été constatée sur la partie sud du site, en contrebas des parcelles de l'agriculteur voisin et se rejette directement dans le milieu naturel (bois).



Photo 1

Le bilan de fonctionnement mentionne l'existence de cette canalisation avec écoulement d'eau en contrebas de l'ancienne mine. La provenance de cette eau n'est toutefois pas clairement identifiée ; elle proviendrait soit du travers-banc, soit du drainage de terrains situés plus en amont. Il est demandé à ORANO Mining de préciser l'origine de cette eau et d'effectuer des analyses.

Un autre écoulement a également été constaté en contrebas de l'entrée de la descenderie.



Entrée de la descenderie
(effondrée en surface)

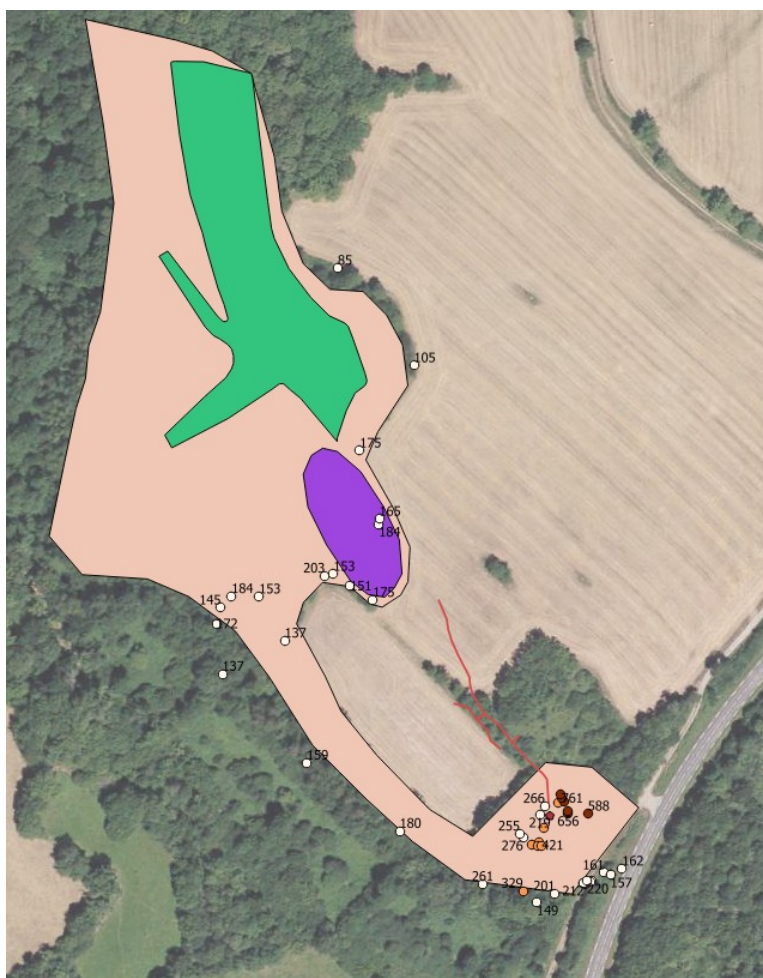
Écoulement

Photo 2

ORANO Mining devra également préciser l'origine de cette eau et effectuer des analyses.

Mesures radiologiques de surface

Lors de l'inspection, des mesures ponctuelles ont été réalisées à l'aide d'un scintillomètre SPP γ en chocs/seconde. Il est rappelé que ce sont des mesures ponctuelles qui donnent des ordres de grandeurs, les mesures n'étant pas effectuées en contexte normé.



Les mesures réalisées sont comprises entre 159 c/s (chemin d'accès) et 732 c/s (entrée de la descenderie). Les mesures sur la verse et l'ancien carreau correspondent à des valeurs de bruit de fond naturel. Les mesures faites au niveau de l'entrée de la descenderie remblayée sont plus élevées, entre 329 et 732 c/s, soit 2 à 5 fois le bruit de fond naturel (données IRSN : 150 chocs/seconde).

Des mesures ont été faites par ORANO Mining en 2008 dans le cadre du bilan de fonctionnement. L'ensemble du site présentait des valeurs comprises entre 120 et 300 c/s, avec des valeurs plus élevées au niveau de l'entrée de la descenderie (entre 400 et 700 c/s) et à l'entrée de la MCO (un point à 1 270 c/s).

En 2014, des mesures ont été réalisées sur la verse à stériles dans le cadre du PNGMDR. Les valeurs minimum et maximum relevées étaient de l'ordre de 200 c/s. La DEAA calculée était de 0,08 mSv/an, soit très inférieure à la valeur limite réglementaire de 1 mSv/an.

IV – Historique des résultats des analyses radiologiques sur le vecteur eau

Analyses radiologiques des eaux

Des analyses des eaux dans le ruisseau en contrebas du site, en aval de la MCO et des TMS, ont été faites par ORANO Mining en 2008 dans le cadre du bilan de fonctionnement.

Année	LOM RU En aval du site dans le talweg affluent du ruisseau de Lombarteix		
	pH	U ₂₃₈ soluble en µg/l	Ra ₂₂₆ soluble en Bq/l
2008	6,3	1,4	< 0,02

Des analyses de sédiments dans le ruisseau en contrebas du site, en aval de la MCO et des TMS, ont également été faites par ORANO Mining en 2008 dans le cadre du bilan de fonctionnement.

Année	LOM RU SD En aval du site dans le talweg affluent du ruisseau de Lombarteix			
	U ₂₃₈ de ms en Bq/kg	Ra ₂₂₆ de ms en Bq/kg	Pb ₂₁₀ de ms en Bq/kg	Th ₂₃₀ de ms en Bq/kg
2008	493	390	500	810

Les valeurs observées par ORANO Mining sont cohérentes avec celles usuellement mesurées dans les eaux de surface dans des environnements géologiques comparables.

Le site ayant été écarté des contrôles de 2nd niveau réalisés par l'IRSN dans le cadre du programme Mimausa de 2011, l'écoulement d'eau repéré en sortie d'une canalisation en contrebas de la MCO, et dont l'origine est incertaine, n'a pas été analysé.

V - Conclusions à l'issue de la visite d'inspection

Sachant que le site est un ancien site minier toujours sous police des mines, il est demandé à la société ORANO Mining de :

- fournir, sous 6 mois, les compléments d'information nécessaires à l'identification de l'ensemble des risques générés par le site :
 - état et hauteur des parements de l'ancienne MCO,
 - présence ou pas d'eau dans la MCO,
 - risque de chute et/ou de noyade (nécessité de clôtures ou pas),
 - provenance de l'eau en sortie du tuyau en contrebas de la parcelle agricole (photo 1) ainsi que celle de l'écoulement constaté en sortie de l'entrée de la descenderie (photo 2),
 - résultats d'analyses des eaux en ces différents points.

- déposer un dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux et d'utilisation d'installations minières (DADT) selon le calendrier national, soit d'ici 2024.